



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

PROVINCE DE QUÉBEC MRC NOUVELLE-BEAUCE MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le 3 mai 2023 à 17h45, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents:

Siège #1 - Guy Marcoux
Siège #2 - Claudia Labrie
Siège #3 - Yvan Tardif
Siège #4 - Frédéric Fournier
Siège #5 - Gina Cloutier
Siège #6 - Jayson Byrns

Est/sont absents:

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean Audet. Est également présente madame Cindy Paradis, directrice générale et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean Audet déclare ouverte la séance extraordinaire et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

Il est proposé par monsieur Jayson Byrns et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ACHAT TERRAIN DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - ACHAT TERRAIN DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Frampton désire se porter acquéreur d'un terrain situé au 220, route 112 à Frampton, lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT VING-QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT (5 524 420) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester, terrain appartenant au Comité de développement de Frampton;

2023-05-103

2023-05-104

2023-05-105



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Frampton

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du terrain se fera au coût de 126 000,00\$ plus les taxes applicables, le cas échéant, payable au contrat de vente notarié;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt parapluie a été adopté par le conseil municipal le 19 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé ledit règlement d'emprunt parapluie le 5 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera payable par le règlement d'emprunt # 2023-02;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera inscrite au poste budgétaire 03-313-00-723-01 Terrains REG # 2023-02;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gina Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Frampton achète le terrain situé au 220, route 112 à Frampton, lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT VING-QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT (5 524 420) au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester;

QUE le conseil municipal autorise le maire, monsieur Jean Audet, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cindy Paradis, à signer pour et au nom de la Municipalité de Frampton tous les documents afférents à l'acquisition dudit terrain;

2023-05-106

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 50, il est proposé par monsieur Frédéric Fournier et résolu, de lever la séance.

« Je, Jean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jean Audet
Maire

Cindy Paradis
Directrice générale et greffière-trésorière